

**EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS,
DOCUMENT UNIQUE ET PENIBILITE**

SECU-05

DUREE	✓ 1 jour
PUBLIC	✓ Personne ayant en charge une mission en matière de prévention des risques
PREREQUIS	✓ Aucun
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaître le cadre réglementaire du document unique et le compte personnel de prévention ✓ Piloter une démarche d'évaluation des risques sur les 17 familles de danger ✓ Piloter une démarche d'évaluation de la pénibilité sur les 6 facteurs concernés par le compte professionnel de prévention (C2P)

PROGRAMME**Réglementation**

- L91-1414 du 31/12/1991
- L 4121-3
- Décret n°2001 – 2016 du 5/11/2001
- Circulaire 6DRT du 18/04/2002
- De la pénibilité au compte personnel de prévention

Prise en compte des étapes essentielles et préparation à l'évaluation des risques**Fiche d'évaluation des risques (création d'un modèle)****Etablir les priorités et classer les risques****Travail en équipe, étude de cas****Document unique**

- Réalisation et forme
- Contenu
- Suivi et mise à jour
- Documentation utile

Bonnes pratiques de la prévention**Etude de document unique de l'entreprise**

- Comment le rédiger ?
- Comment le faire vivre ?

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travail de groupe exposé, étude de cas ✓ Documents remis aux stagiaires ✓ Travaux sur document unique de l'entreprise
MODALITES ET DELAIS D'ACCES	✓ A réception du bulletin d'inscription et du devis signé, transmission à l'entreprise de la convention et des documents d'entrée en formation (convocation, règlement intérieur, ...) sous 5 jours
ACCESSIBILITE	✓ Pour un accompagnement personnalisé lié à un handicap, merci de nous contacter pour une mise en relation avec notre référent handicap
TARIF	✓ Sur demande et transmis dans le devis
MODALITE D'EVALUATION	✓ Evaluation en cours de formation
SANCTION DE LA FORMATION	✓ Attestation de fin de formation

Mise à jour le 10/11/2021